

Quelques conseils avant la visite de contrôle

La classification des meublés s'appuie désormais sur un système de points, avec des critères « obligatoires » et « à la carte ». Le nombre de points « obligatoires » et « à la carte » à obtenir, est fonction du niveau de classement et de la capacité sollicités. Vous trouverez tous les détails sur le référentiel de classement joint.

Cependant, nous vous conseillons de vérifier que votre meublé satisfait aux exigences des **critères « obligatoires »** sur lesquels vous pourrez intervenir facilement.

AMENAGEMENT GENERAL (critères 20 à 22) :

- Présence de seau, balai brosse, serpillère, aspirateur, fer et planche à repasser (à partir de 3*)
- Présence de cintres de qualité dans les penderies
- Nombre d'assises en cohérence avec la capacité du logement
- Présence d'une table basse en plus des fauteuils et/ou canapé
- Etendoir à l'intérieur du logement

EQUIPEMENTS DES CHAMBRES (critères 30 à 36) :

- Présence d'un oreiller propre par personne (**2 oreillers à partir de 3***)
- Présence d'alèses de protection des matelas et de sous taies pour les oreillers
- Présence d'une couette ou 2 couvertures par lit (**couette obligatoire à partir de 3***)
- Présence d'un éclairage en tête de lit par pers. avec interrupteur individuel (**une table de chevet par pers. à partir de 3***)

EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT DES SANITAIRES (critères 41 à 55) :

- Présence de patères ou porte-serviettes
- Préconisation de pare douche (**obligatoire à partir de 3***)
- Présence de produits d'accueil (**obligatoire à partir de 3***)
- Présence du sèche-cheveux (**obligatoire à partir de 3***)
- Présence d'une poubelle et d'un dérouleur dans les WC

EQUIPEMENTS DE LA CUISINE (critères 59 à 76) :

- Quantité de vaisselle non ébréchée, non dépareillée (capacité du logement x2)
- Matériel nécessaire à la préparation des repas en cohérence avec la capacité
- Présence d'un four ou mini-four
- Présence d'un four micro-ondes (**obligatoires à partir de 2***)
- Présence d'une cafetière
- Présence d'une bouilloire et d'un grille-pain (**obligatoires à partir de 2***)
- Présence d'une poubelle fermée avec couvercle
- Présence d'au moins 2 équipements de petit-électroménager (**obligatoires à partir de 2***)

SERVICES ET INFORMATION DES CLIENTS (critères 100 à 112) :

- Lit bébé et siège bébé à la demande (**obligatoires à partir de 3***)
- Draps de lits et linge de toilette proposés systématiquement par le loueur
- Mise à disposition d'un livret d'accueil (**obligatoire à partir de 3***)
- Présence de produits d'entretien
- Mise à disposition d'au moins 2 produits respectueux de l'environnement (critère 132)